



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 07 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt le sept octobre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2021-30

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR MENER UN CLIM'AGRI EN PARTENARIAT AVEC COTELUB

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 23 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 25

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO

AURIBEAU : M. Roland CICERO

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIOUX : M. Francis FARGE

MURS : M. Christian MALBEC

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

Procurations :

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Patrick MERLE

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20211007-B-2021-30-DE
Date de télétransmission : 13/10/2021
Date de réception préfecture : 13/10/2021

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire, notamment celle de solliciter toute subvention et approuver les plans de financement prévisionnels,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et notamment la compétence :
« Protection et mise en valeur de l'Environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,

Vu, la délibération de COTELUB n°2017-079 du 23 novembre 2017 relative au lancement du Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET,

Vu, la délibération de la CCPAL n°CC-2017-158 du 21 décembre 2017 relative à l'élaboration d'un PCAET en partenariat avec COTELUB,

Vu, la délibération de COTELUB n°2018-059 du 12 juillet 2018 relative à la convention de partenariat entre la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon et COTELUB,

Vu, la délibération de la CCPAL n°CC-2020-153 du 14 décembre 2020 relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération de COTELUB n°2021-001 du 28 janvier 2021 relative à l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Vu, la délibération de la CCPAL n°CC-2021-97 du 08 juillet 2021 relative à la signature de l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec COTELUB relative au PCAET,

Considérant, que les actions suivantes sont des actions des PCAET de la CCPAL et de COTELUB et sont menées en mutualisation :

- Action n°7 : « Réduire les consommations d'énergie et optimiser l'usage des pesticides dans l'agriculture »
- Action n°18 : « Développer l'agroécologie et le stockage du carbone »
- Action n°20 : « Développer les actions autour du Plan alimentaire territorial »
- Action n°22 : « Adapter les productions agricoles et optimiser leurs besoins en irrigation »

Considérant, que la démarche Clim'Agri est une méthodologie de l'ADEME qui vise :

- La maîtrise et la réduction des consommations d'énergie en agriculture
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- L'amélioration de l'efficacité des exploitations et la réduction de leur vulnérabilité économique
- La sensibilisation des agriculteurs et l'accompagnement vers des pratiques favorables au stockage du carbone
- Le développement de l'agroécologie et des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité
- Le développement de l'agri-tourisme
- L'augmentation de la résilience des exploitations face aux changements climatiques
- La production d'une agriculture de qualité et le renforcement de l'autonomie alimentaire du territoire

Considérant, que la démarche Clim'Agri permet de répondre aux enjeux des 4 actions PCAET ciblées ci-dessus,

Considérant, l'avis de la Commission Environnement et Transition Energétique du 14 juin 2021,

Considérant, l'avis favorable du Comité de suivi du 17 juin 2021 de s'engager dans Clim'Agri,

Considérant, l'inscription de la dépense en investissement au budget 2021,

Considérant, le plan de financement prévisionnel proposé pour la durée de l'étude (1 an) :

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20211007-B-2021-30-DE Date de télétransmission : 13/10/2021 Date de réception préfecture : 13/10/2021
--

Montant estimatif des dépenses			Montant estimatif des recettes		
	Postes	Montant HT	Organisme	Montant	Taux
Clim'Agri	Etat des lieux	1 000 €	Subvention ADEME	28 000 €	70%
	Pilotage de la démarche	12 000 €	Participation COTELUB	6 000 €	15%
	Bilan + plan d'actions	27 000 €	Autofinancement CCPAL	6 000 €	15%
TOTAL		40 000 €	TOTAL	40 000 €	100%

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour approuver le projet et son plan de financement et solliciter les aides financières auprès de l'ADEME.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

A l'unanimité,

Valide l'engagement de la démarche Clim'Agri en partenariat avec COTELUB,

Approuve son plan de financement,

Autorise le Président à solliciter les aides financières auprès de l'ADEME.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Gilles RIPEPTI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20211007-B-2021-30-DE
Date de télétransmission : 13/10/2021
Date de réception préfecture : 13/10/2021

